

Consultation publique sur le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative populaire

« Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! »

Questions du [formulaire online](#)

Bref explicatif pour les questions 1 et 2 :

Le contre-projet propose une adaptation de la loi cantonale permettant d'insérer de nouvelles notions telles que l'inclusion, l'intégrité, l'éthique et la durabilité. Les éléments suivants sont également clairement mentionnés :

- Développement du sport associatif
- Développement du sport scolaire facultatif
- Transversalité avec d'autres domaines telles que l'économie, les milieux académiques et les fédérations sportives internationales
- Développement du soutien à la relève et au sport d'élite
- Etablissement de centres nationaux de performance
- Développement du sport-études
- Développement d'infrastructures et d'espaces favorisant l'activité physique libre
- Appuyer les communes dans le développement de leur politique du sport.

⇒ Informations complètes dans [le rapport](#) sous le chapitre 1.4.1 / pages 53 - 57

1. Les missions telles que décrites dans le projet de nouvel article 1 de la loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS) vous semblent-elles judicieuses ?

Note de 1 à 5

(5 = entièrement d'accord, 4 = plutôt d'accord, 3 = neutre 2 = pas vraiment d'accord, 1= pas du tout d'accord)

- 5
 4
 3
 2
 1

2. **Remarque :** Swiss Olympic salue les adaptations faites à l'alinéa 1 (qui se déclinent dans les articles suivants), en particulier avec l'intégration des notions d'éthique, d'inclusion, d'intégrité et de durabilité. Swiss Olympic relève également l'importance de la mise en réseau des différents secteurs (transversalité) qui entourent le sport et l'activité physique, en particulier le secteur économique et les fédérations sportives internationales. Le développement des synergies avec les milieux économiques constitue d'ailleurs un des constats faits après les Jeux Olympiques 2024 de Paris (cf [communiqué de presse du 11 août 2024](#) publié par Swiss Olympic): « La Suisse est leader dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Nous devons encore mieux intégrer ces connaissances dans le sport d'élite, en exploitant aussi les synergies avec l'économie. » Finalement, Swiss Olympic salue l'ajout du soutien au développement des dispositifs sport-études, en collaboration avec les associations sportives et les centres de performance.

Bref explicatif pour les questions 3 et 4 :

Les questions 3 et 4 portent sur le budget de fonctionnement dédié au sport. L'initiative populaire revendique un chiffre symbolique de 100 millions de francs qui correspond à environ 1% du budget annuel de l'Etat.

Le contre-projet prévoit une augmentation du budget annuel de 36 millions de francs. Le tout couplé à d'autres sources financières comme celles qui émanent des jeux d'argent (Loterie romande), un montant annuel de 86 millions serait dédié au sport. A noter que les deux crédits-cadres pour les infrastructures font compris dans ce montant mais il est bien clair que les investissements pour les infrastructures ne courent que sur une durée de 6 ans (jusqu'à maximum 2031).

⇒ Informations complètes dans [le rapport](#) sous le chapitre 1.3.3.4 / page 52

3. **Dans son contre-projet, le Conseil d'Etat prévoit de consacrer environ 36 millions de francs supplémentaires chaque année au budget de fonctionnement pour la politique de promotion du sport, de l'activité physique, de l'éducation physique et du mouvement. Selon vous, ce montant de 36 millions est :**

(5 = trop élevé, 4 = un peu trop élevé, 3 = adéquat, 2 = un peu trop faible, 1 = trop faible)

- 5
 4
 3
 2
 1

4. **Remarque :** Il convient de saluer l'engagement du canton de Vaud en matière de développement et de promotion du sport et de l'activité physique. De par sa politique cantonale, renforcée par son positionnement en matière d'accueil de fédérations et de manifestations sportives internationales, le canton de Vaud fait partie des cantons les plus dynamiques en la matière. Pour ce qui est de l'augmentation de 36 millions de francs, ce montant est à saluer. Le rapport explicatif mentionne clairement les domaines dans lesquels des soutiens supplémentaires sont demandés et attendus. L'augmentation de 36 millions de francs est une excellente base et devra être combinée avec une certaine flexibilité (marge de manœuvre) permettant de faire face à des impondérables du type inflation, augmentation des prix de la marchandise (pour les constructions d'infrastructures sportives notamment), etc. Les éléments de ce type ont passablement chamboulé la concrétisation de projets durant et après la crise Covid-19 ; ils doivent maintenant peser dans la balance pour tous nouveaux projets.

Bref explicatif pour les questions 5 et 6 :

En marge du contre-projet, le Conseil d'Etat prévoit deux crédits-cadres permettant de financer des infrastructures sportives d'importance régionale (au minimum). Cela permet de répondre à une demande de croissante en termes de financement des infrastructures (liste d'attente depuis le dernier crédit-cadre).

⇒ Informations complètes dans [le rapport](#) sous le chapitre 2 / pages 59 à 68

5. **Le Conseil d'Etat prévoit aussi 2 crédits-cadres d'un montant total de 150 millions sur 6 ans pour le soutien à la construction et à la rénovation d'infrastructures sportives. Selon vous, ce montant est :**

(5 = trop élevé, 4, = un peu trop élevé, 3 = adéquat, 2 = un peu trop faible, 1 = trop faible)

5

4

3

2

1

6. **Remarque :** L'allocation de ces crédits-cadres est à saluer et permettra d'aller de l'avant dans le développement d'infrastructures sportives. Il est cependant important de relever que la grande partie du premier crédit-cadre sera allouée à des projets mis en attente depuis le crédit-cadre de 22'057'500 francs de 2018. Le premier crédit-cadre servira donc à rattraper un retard accumulé, ce qui est bien entendu louable. Comme mentionné au point 4, il serait néanmoins important de conserver une certaine flexibilité pour les nouveaux projets déposés, même si le second crédit-cadre devrait être entièrement dévolu aux nouveaux projets d'ici 2031 ; l'objectif étant de rattraper le retard accumulé, tout en développant en parallèle des infrastructures de pointe permettant de répondre aux besoins pour les prochaines années.

Swiss Olympic salue la mise sur pied d'un inventaire des infrastructures sportives qui permettra au canton de Vaud de disposer d'une vue d'ensemble exhaustive et de prévoir/planifier/prioriser les investissements nécessaires. Cet inventaire pourra également avoir une vision intercantonale permettant de prévoir des synergies avec les cantons voisins, en cas de besoin.

Bref explicatif pour les questions 7 et 8 :

Cela concerne les thèmes transversaux tels que l'éthique, l'inclusion, l'intégrité ou encore la durabilité.

- ⇒ Informations complètes dans [le rapport](#) sous la lettre A « Politiques sportives transversales » / pages 40 à 42
- ⇒ [Liste des mesures](#) (mesures 1 à 6)

7. **Les objectifs et moyens concernant les politiques sportives transversales (mesures 1 à 6 du rapport) vous semblent-ils :**

(5 = trop élevé, 4 = un peu trop élevé, 3 = adéquat, 2 = un peu trop faible, 1 = trop faible)

- 5
- 4
- 3
- 2
- 1

8. **Remarque :** Swiss Olympic salue la volonté de l'Etat de Vaud de prévoir des mesures spécifiques en matière d'inclusion (mesures n°1 et n°5), d'éthique (mesure n°2) et de durabilité (mesure n°3). Swiss Olympic étant actif dans ces différents domaines en particulier auprès des associations sportives, il se tient également à disposition de l'Etat de Vaud en cas de questions, de demande de conseils ou de bonnes pratiques. Nous pouvons par exemple citer notre Charte Ethique qui est maintenant mise en vigueur dans toutes les associations sportives nationales et les organisations partenaires de Swiss Olympic. Si les cantons le souhaitent, cette charte peut également être appliquée au niveau cantonal ; c'est ce que le canton d'Argovie a récemment proposé lors de la consultation relative à sa nouvelle loi cantonale sur le sport (Sportgesetz – E-SportG).

Bref explicatif pour les questions 9 et 10 :

Cela concerne les thèmes transversaux tels que l'éthique, l'inclusion, l'intégrité ou encore la durabilité.

- ⇒ Informations complètes dans [le rapport](#) sous la lettre B « Sport populaire et activité physique » / pages 42 à 43
- ⇒ [Liste des mesures](#) (mesures 7 à 11)

9. **Les objectifs et moyens concernant le sport populaire et l'activité physique (mesures 7 à 11 du rapport) vous semblent-ils :**

(5 = trop élevé, 4 = un peu trop élevé, 3 = adéquat, 2 = un peu trop faible, 1 = trop faible)

- 5
- 4
- 3
- 2
- 1

10. **Remarque :** Swiss Olympic salue les objectifs et moyens mis à disposition pour promouvoir le sport populaire et l'activité physique. Les mesures n°7 et 10 sont des soutiens primordiaux pour assurer la relève au niveau de l'encadrement des entraînements et du bénévolat plus globalement. Les mesures n°8 et 9 sont également importantes pour soutenir les associations dans leurs tâches, notamment en termes de gestion. Le même constat est fait au niveau des associations nationales : les tâches administratives augmentent de plus en plus et il est important de prévoir des mesures (telle que la mesure n°8) permettant des synergies et un appui renforcé.

Bref explicatif pour les questions 11 et 12 :

Cela concerne l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) dans la scolarité obligatoire et postobligatoire (=ne concerne que très peu Swiss Olympic).

- ⇒ Informations complètes dans [le rapport](#) sous la lettre C « Education physique, sport scolaire et parascolaire» / pages 43 à 45
- ⇒ [Liste des mesures](#) (mesures 12 à 17)

11. Les objectifs et moyens concernant l'éducation physique, le sport scolaire et parascolaire (mesures 12 à 17) vous semblent-ils :

(5 = trop élevé, 4 = un peu trop élevé, 3 = adéquat, 2 = un peu trop faible, 1 = trop faible)

- 5
- 4
- 3
- 2
- 1

12. Remarque : -

Bref explicatif pour les questions 13 et 14 :

Cela concerne en particulier le sport international, l'importante des fédérations sur sol vaudois, etc.

- ⇒ Informations complètes dans [le rapport](#) sous la lettre D « Sport international, économie et recherche » / pages 45 à 47
- ⇒ [Liste des mesures](#) (mesures 18 à 22)

13. Les objectifs et moyens concernant le sport international, économie et recherche (mesures 18 à 22 du rapport) vous semblent-ils :

(5 = trop élevé, 4 = un peu trop élevé, 3 = adéquat, 2 = un peu trop faible, 1 = trop faible)

- 5
- 4
- 3
- 2
- 1

- 14. Remarque :** Swiss Olympic salue largement toutes les mesures mentionnées sous ce chapitre qui constituent la pierre angulaire du renforcement de la place du sport suisse au niveau international. Le canton de Vaud étant le canton qui accueille le plus de fédérations sportives internationales sur son territoire, il est important que des mesures soient mises en place pour conserver les fédérations actuelles mais également mettre en place les conditions nécessaires pour en accueillir des nouvelles. Ces mesures vont également dans le sens de [l'interpellation 24.3052 déposée par le Conseiller aux Etats Pascal Broulis](#). Concernant les moyens financiers prévus, la même remarque que les points 4 et 6 peut être faite : il est important de garder une certaine flexibilité et de disposer d'une marge de manœuvre permettant d'ajuster les moyens financiers mis à disposition afin qu'ils puissent au mieux répondre aux ambitions du projet. La place qu'occupe le canton de Vaud en matière de sport international est très importante au regard notamment des événements futurs qui auront lieu en Suisse ces prochaines années. Exemples : Championnats du monde, Championnats européens, European Championships 2030 et également le projet 2038 pour l'accueil des Jeux Olympiques et paralympiques d'hiver.

Bref explicatif pour les questions 15 et 16 :

Cela concerne en particulier le développement du sport d'élite et de la promotion de la relève avec notamment l'augmentation des soutiens pour les sportifs individuels, etc.

- ⇒ Informations complètes dans [le rapport](#) sous la lettre E « Sport d'élite et promotion de la relève» / pages 47 à 49
- ⇒ [Liste des mesures](#) (mesures 23 à 29)

15. **Les objectifs et moyens concernant le sport d'élite et la promotion de la relève (mesures 23 à 29 du rapport) vous semblent-ils :**

(5 = trop élevé, 4 = un peu trop élevé, 3 = adéquat, 2 = un peu trop faible, 1= trop faible)

- 5
- 4
- 3
- 2
- 1

16. **Remarque :** Swiss Olympic salue les objectifs et moyens prévus pour le sport d'élite et la promotion de la relève. La mesure n°23 va également dans le sens du constat effectué après les Jeux Olympiques 2024 à Paris (cf [communiqué de presse du 11 août 2024](#) publié par Swiss Olympic) : « Notre objectif doit être de proposer aux coachs un parcours de carrière concret et de veiller à ce que leurs connaissances techniques leur permettent de travailler le plus longtemps possible dans nos fédérations et dans le système sportif suisse. [...] »

Bref explicatif pour les questions 17 et 18 :

Cela concerne les infrastructures sportives et en particulier l'inventaire cantonal qui sera fait ainsi que l'accompagnement des communes dans leurs différents projets de constructions sportives.

- ⇒ Informations complètes dans [le rapport](#) sous la lettre F « Infrastructures sportives et espaces pour le mouvement » / pages 49 à 50
- ⇒ [Liste des mesures](#) (mesures 30 à 32)

17. Les objectifs et moyens concernant les infrastructures sportives et les espaces pour le mouvement (mesures 30 à 32) vous semblent-ils :

(5 = trop élevé, 4 = un peu trop élevé, 3 = adéquat, 2 = un peu trop faible, 1 = trop faible)

- 5
- 4
- 3
- 2
- 1

18. Remarque : cf. commentaire à la question n°6

19. Avez-vous des remarques complémentaires à formuler ?

-